

Décision n°69/2025

Objet : Aliénation du véhicule Peugeot Expert type Minibus immatriculé CC-364-DX – M. David FERNANDES

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 10° ;

VU la délibération du conseil municipal n°91/2023 en date du 6 décembre 2023, attribuant à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, jusqu'à 4.600 € ;

VU l'état du véhicule Peugeot Expert type Minibus, immatriculé CC-364-DX, mis en circulation le 01/03/2012 ;

VU la proposition d'achat dudit véhicule en l'état présentée par M. David FERNANDES, domicilié 8 rue des Treilles à Sussargues (34160) ;

CONSIDERANT l'inutilité pour la Commune de conserver ce véhicule qui, d'une part, engendrerait des frais de réparation et d'entretien onéreux, et qui, d'autre part, a été récemment remplacé par l'acquisition d'un nouveau véhicule type Minibus ;

DECIDE

- Article 1** Le véhicule Peugeot Expert type Minibus, immatriculé CC-364-DX, mis en circulation le 01/03/2012, est cédé en l'état et au prix de 200 € à M. David FERNANDES, domicilié 8 rue des Treilles à Sussargues (34160).
- Article 2** La recette correspondante est prévue au Budget de la Commune, chapitre 77.
- Article 3** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine réunion publique du conseil municipal.
- Article 4** Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire du présent acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au contrôle de légalité.

Décision certifiée exécutoire par :

Transmission en Préfecture

Mise en ligne le 02/09/2025

Fait à Vendargues, le 1^{er} septembre 2025.
Le Maire,
Guy LAURET.



Accusé de réception en préfecture
034-213403272-20250901-DM69-2025-AI
Date de télétransmission : 02/09/2025
Date de réception préfecture : 02/09/2025

